

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ECO 009-6874/19/BM

#### ■ Cession à titre onéreux d'un terrain sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence à l'entreprise SARL Mapesol - Prorogation des délais de réitération par acte authentique

MET 19/12636/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La SARL Mapesol a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays Salonais, pour l'acquisition du lot n°2 d'une surface de 2 544 m<sup>2</sup>, constitué par la parcelle cadastrale CW 1316 sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon de Provence.

Actuellement installée en location sur la Zone de la Gandonne à Salon de Provence, la SARL Mapesol est une société qui développe, fabrique et vend du matériel pour les études de sol. Elle développe des logiciels et systèmes d'acquisition, commercialise des pénétromètres provenant d'Allemagne. Cette dernière activité inclue également la vente de pièces détachées et de consommables.

Dans le cadre de l'évolution de son activité, l'entreprises souhaite acquérir ce terrain afin d'y construire un bâtiment industriel de 500 m<sup>2</sup> comprenant environ 400 m<sup>2</sup> d'atelier et 100 m<sup>2</sup> de bureaux.

Par délibération n° ECO 004-5547/19/BM du 28 mars 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la vente du lot n°2 d'une surface de 2 544 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrale section CW n° 1316 sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence, à la SARL Mapesol au prix unitaire de 90 euros hors taxes le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 228 960 euros hors taxes.

Or le dépôt de permis et la signature de l'acte de vente ont été retardés et n'ont pas pu être réalisés dans les délais impartis.

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Novembre 2019

L'entreprise étant toujours favorable à l'acquisition du terrain précité, il convient de proroger la date de réalisation de la vente : ainsi le compromis devra être signé au plus tard le 31 décembre 2019, le permis déposé au plus tard le 31 mars 2020 et l'acte authentique signé au plus tard le 31 décembre 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 du Conseil de la Métropole portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° ECO 004-5547/19/BM du 28 mars 2019 portant vente d'un terrain sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence à la SARL Mapesol ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 21 octobre 2019 ;

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La commune intention des parties de finaliser cette vente.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la prorogation au 31 mars 2020 du dépôt de permis et au 31 décembre 2020 de la réitération par acte authentique de la vente du lot n°2 d'une surface de 2 544 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrale section CW n° 1316 sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence, à la SARL Mapesol au prix unitaire de 90 euros hors taxes le m<sup>2</sup>. Le compromis de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2019.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Novembre 2019